

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2018_004

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 février 2018

Nombre
de Conseillers en exercice 13
de Présents 12
de Votants 13

L'an deux mille dix-huit et le six février à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Régine AILHAUD-BLANC.

OBJET :

TARIFS ABONNEMENTS BIBLIOTHEQUE COMMUNALE

Etaient présents : AILHAUD-BLANC Régine, ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, MARTEL Georges, BERTIN Patrick, BARDET Michel, HAMOT Christine, NÉEL-DELAFOSSÉ Gérard, AMAUDRIC Aude, PEREZ Christophe, MARTIN Jean-Marie, JAUFFRED Thierry

Absents :

Excusés :

Procuration de : ROUSSELET Jean-Louis par AILHAUD-BLANC Régine

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code d'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Monsieur Michel BARDET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 30/01/2018

Madame le Maire expose à l'assemblée les motifs qui rendent souhaitable la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits perçus par la bibliothèque publique de Champtercier. Un arrêté de création de régie et un arrêté de nomination d'un régisseur et d'un suppléant seront pris.

La bibliothèque est intégrée au réseau des bibliothèques de Provence Alpes Agglomération. L'Agglomération a en charge son fonctionnement et propose des formations et un accompagnement du personnel et des bénévoles. Pour cela il est nécessaire d'appliquer les mêmes règles d'adhésion, la même grille tarifaire pour les abonnements des usagers.

Madame le Maire propose les mêmes tarifs que ceux appliqués à la médiathèque de Digne les Bains.

Un règlement intérieur qui nécessite concertation viendra compléter ce service bibliothèque.

Abonnements	Champtercier et PAA	hors PAA
1 an individuel, associations	15€	25€
1 mois individuel	7.50€	12.50€
Mineurs, écoles	gratuit	7.50€
Etudiants, handicapés, chômeurs, bénéficiaires du RSA,	7.50€	12.50€
Personnes de plus de 60 ans imposables	7.50€	25€
Personnes de plus de 60 ans non imposables	gratuit	25€
Etablissements scolaires	gratuit	12.50€

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE les tarifs ci-dessus proposés,
AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette application.

POUR :13

ABSTENTION :0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Transmise au Représentant de l'État : Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC

Pour copie conforme.
Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC